

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille de revenu Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	92 153 000 \$
Valeur liquidative par part :	161,80 \$
Nombre de parts en circulation :	713 799
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,14 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	23,23 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

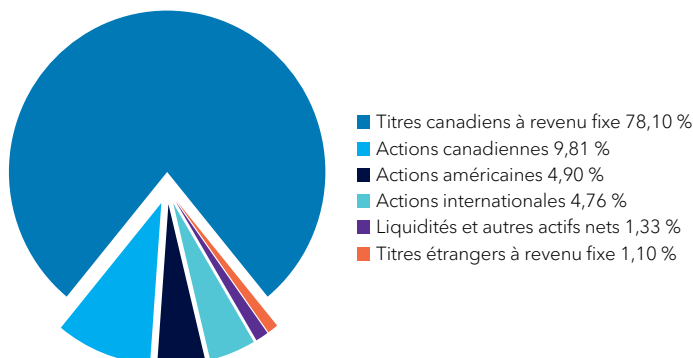
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	30,01 %
Fonds indiciel d'obligations Canada Univers BlackRock Co-operators	30,01 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	20,00 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	5,02 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	4,99 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	4,99 %
Fonds indiciel d'actions américaines BlackRock Co-operators	2,49 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	2,49 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

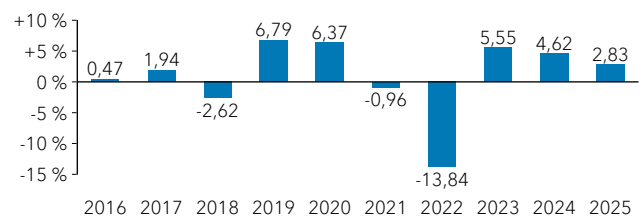
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 097,79 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,94 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,98 %
Sans frais d'acquisition	3,14 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille de revenu équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	150 502 000 \$
Valeur liquidative par part :	210,01 \$
Nombre de parts en circulation :	936 699
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,19 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	24,13 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débiteures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

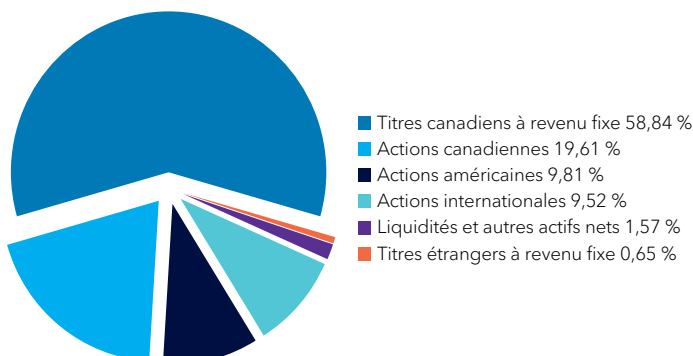
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	25,02 %
Fonds indiciel d'obligations Canada Univers BlackRock Co-operators	25,02 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	10,04 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	10,00 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	9,98 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	9,97 %
Fonds indiciel d'actions américaines BlackRock Co-operators	4,99 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	4,98 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

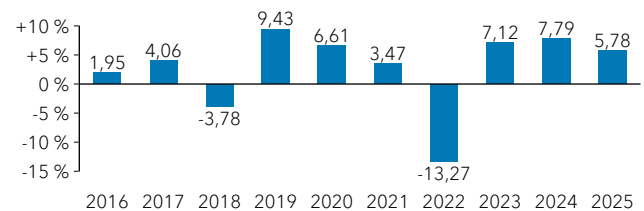
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 305,24 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,70 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une faible pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,04 %
Sans frais d'acquisition	3,19 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille de croissance équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	308 630 000 \$
Valeur liquidative par part :	260,99 \$
Nombre de parts en circulation :	1 602 375
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,30 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	26,90 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débiteures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

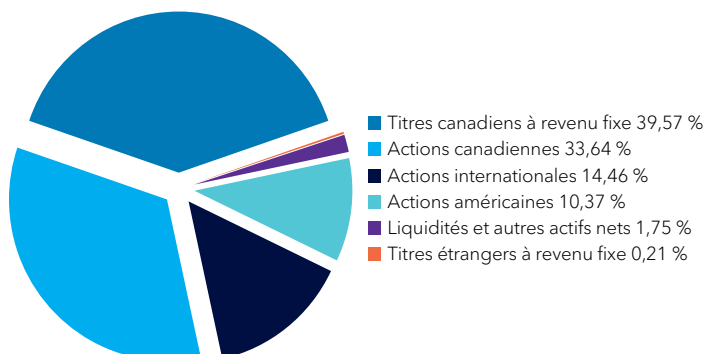
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	20,02 %
Fonds indiciel d'obligations Canada Univers BlackRock Co-operators	20,02 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	15,06 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	14,96 %
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} Co-operators	9,99 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	9,98 %
Fonds indiciel d'actions américaines BlackRock Co-operators	4,99 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	4,98 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

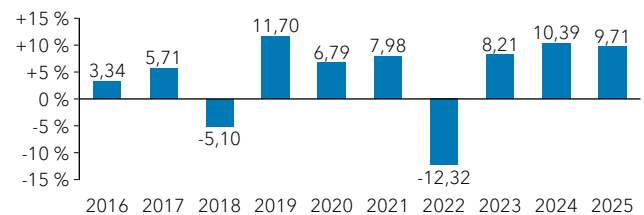
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 534,19 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,37 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une faible pondération d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,15 %
Sans frais d'acquisition	3,30 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille de croissance Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	195 088 000 \$
Valeur liquidative par part :	324,08 \$
Nombre de parts en circulation :	810 654
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,41 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	38,60 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débiteures et des actions de moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

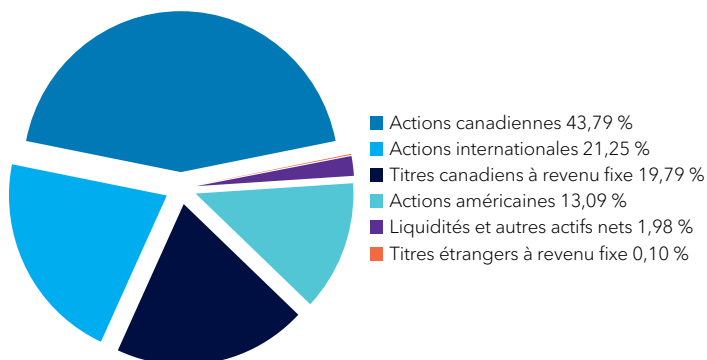
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	19,96 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	15,07 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	14,98 %
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	10,01 %
Fonds Fidelity Mondial Co-operators	10,01 %
Fonds indiciel d'obligations Canada Univers BlackRock Co-operators	10,01 %
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} Co-operators	9,99 %
Fonds indiciel d'actions américaines BlackRock Co-operators	4,99 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	4,98 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 9

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

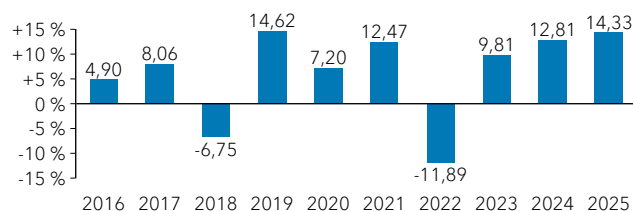
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 822,77 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 6,19 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans : 5 % De 2 à 3 ans : 4 % De 3 à 4 ans : 3 % De 4 à 5 ans : 2 % De 5 à 6 ans : 1 % 6 ans et plus : 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,26 %
Sans frais d'acquisition	3,41 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille de croissance maximum Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	98 943 000 \$
Valeur liquidative par part :	415,98 \$
Nombre de parts en circulation :	338 047
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,46 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	37,90 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties partout dans le monde.

Dix principaux placements

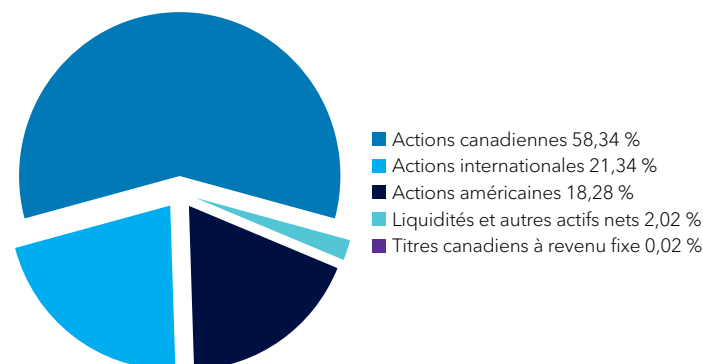
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	19,97 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	15,07 %
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} Co-operators	15,00 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	14,99 %
Fonds Fidelity Mondial Co-operators	10,02 %
Fonds indiciel d'actions canadiennes BlackRock Co-operators	9,99 %
Fonds indiciel d'actions américaines BlackRock Co-operators	7,48 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	7,48 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

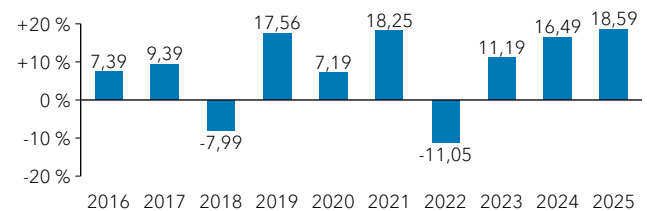
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 200,73 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 8,21 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,31 %
Sans frais d'acquisition	3,46 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect revenu Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	3 789 000 \$
Valeur liquidative par part :	124,00 \$
Nombre de parts en circulation :	48 022
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,24 %
Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2025 :	17,53 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

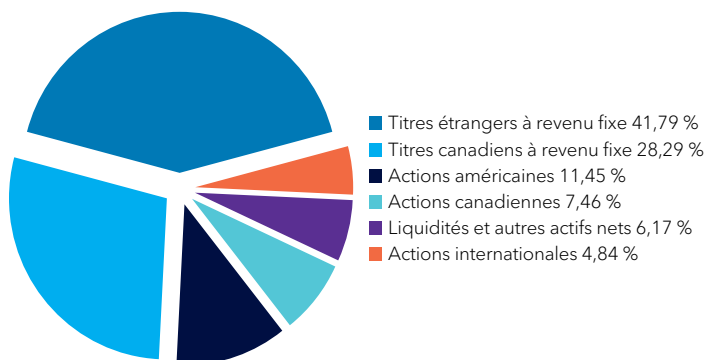
Fonds d'obligations canadiennes NEI	31,24 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	25,91 %
Fonds d'obligation d'impact mondiales NEI	11,49 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	6,01 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	4,99 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	4,68 %
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	3,14 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	3,08 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	2,63 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	1,59 %

Les 10 principaux placements représentent 94,76 % du fonds.

Nombre total de placements : 14

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

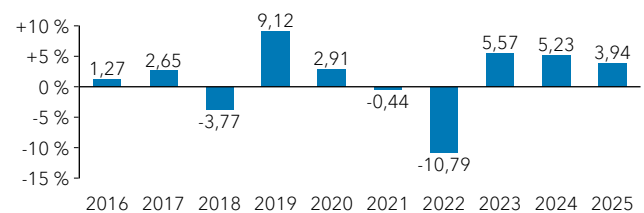
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 151,97 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,42 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une forte pondération de titres à revenu fixe. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,15 %
Sans frais d'acquisition	3,24 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025



Placements. Assurances. Conseils.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	4 891 000 \$
Valeur liquidative par part :	143,46 \$
Nombre de parts en circulation :	95 448
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,30 %
Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2025 :	22,43 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

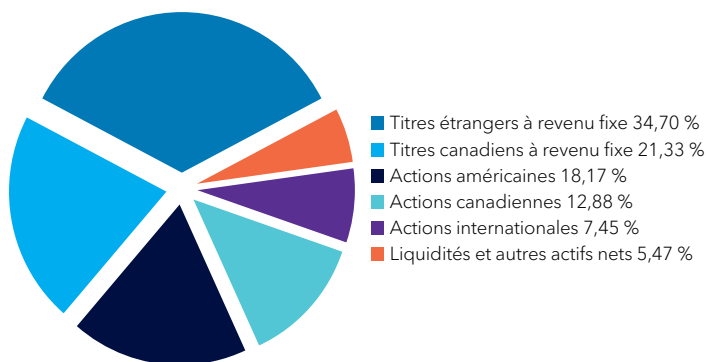
Fonds d'obligations canadiennes NEI	23,45 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	21,87 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	9,44 %
Fonds d'obligation d'impact mondiales NEI	8,70 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	6,66 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	4,98 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	4,71 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	4,58 %
Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI	4,23 %
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	3,11 %

Les 10 principaux placements représentent 91,73 % du fonds.

Nombre total de placements : 15

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

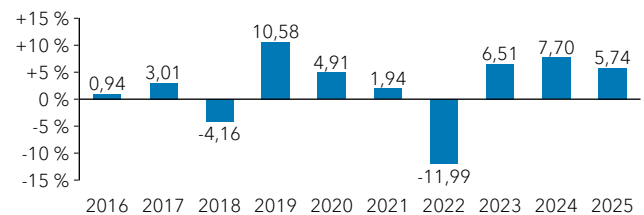
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 258,13 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,32 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une faible pondération de titres à revenu fixe. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans : 5 % De 2 à 3 ans : 4 % De 3 à 4 ans : 3 % De 4 à 5 ans : 2 % De 5 à 6 ans : 1 % 6 ans et plus : 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,20 %
Sans frais d'acquisition	3,30 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	29 153 000 \$
Valeur liquidative par part :	176,45 \$
Nombre de parts en circulation :	983 517
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,41 %
Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2025 :	20,61 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

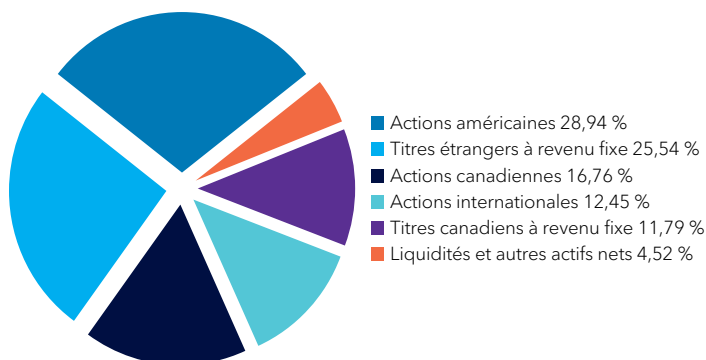
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	17,70 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	13,69 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI	12,77 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	6,65 %
Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI	5,77 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	5,75 %
Invesco ESG NASDAQ 100 Index ETF	5,42 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	5,02 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	4,51 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	4,17 %

Les 10 principaux placements représentent 81,45 % du fonds.

Nombre total de placements : 18

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

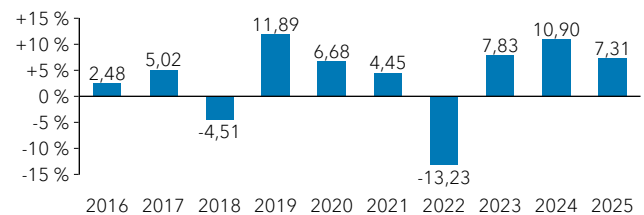
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 426,58 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,62 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une faible pondération d'actions canadiennes et étrangères. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans : 5 % De 2 à 3 ans : 4 % De 3 à 4 ans : 3 % De 4 à 5 ans : 2 % De 5 à 6 ans : 1 % 6 ans et plus : 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,31 %
Sans frais d'acquisition	3,41 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect croissance Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	8 712 000 \$
Valeur liquidative par part :	215,33 \$
Nombre de parts en circulation :	69 261
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,63 %
Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2025 :	32,13 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

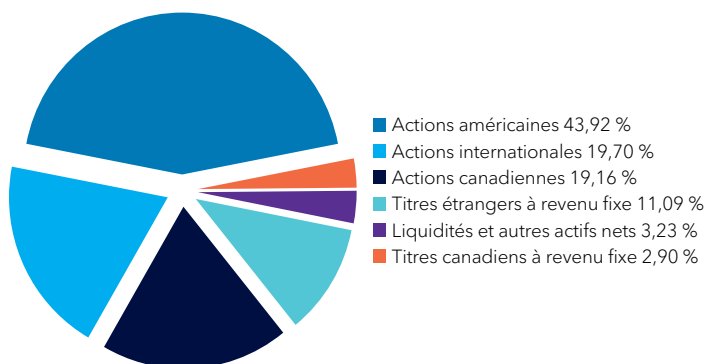
Fonds d'actions américaines ER NEI	23,36 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	8,85 %
Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI	6,79 %
Invesco ESG NASDAQ 100 Index ETF	6,64 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	6,25 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	5,99 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	5,61 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	5,12 %
Avantis Responsible International Equity ETF	3,69 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	2,98 %

Les 10 principaux placements représentent 75,28 % du fonds.

Nombre total de placements : 21

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

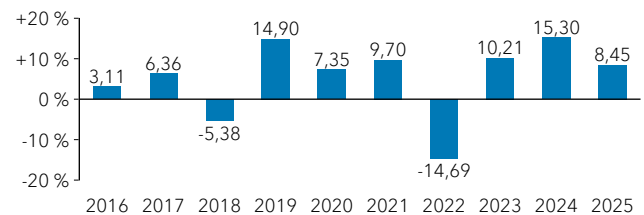
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 650,73 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 5,14 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une forte pondération d'actions canadiennes et étrangères. L'investisseur doit pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,53 %
Sans frais d'acquisition	3,63 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds canadien à revenu fixe Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	236 363 000 \$
Valeur liquidative par part :	132,22 \$
Nombre de parts en circulation :	2 254 389
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,86 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	19,23 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des débtures de sociétés qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

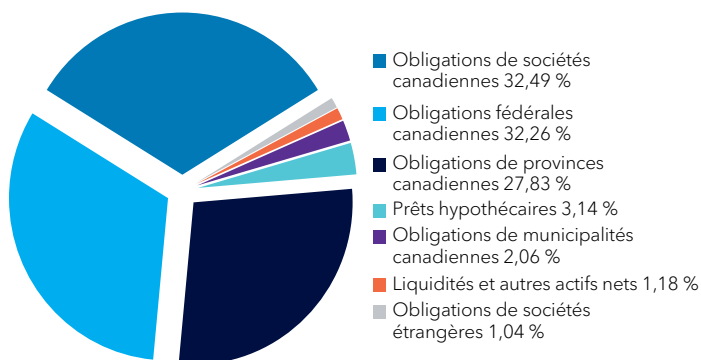
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 mars 2030	5,28 %
Fonds commun Addenda obligations de sociétés court terme	4,93 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 mars 2034	4,26 %
Fonds commun Addenda hypothèques commerciales	3,55 %
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 février 2028	2,90 %
Province de l'Ontario, 3,95 %, 2 décembre 2035	2,87 %
Hydro-Québec, 6,00 %, 15 février 2040	2,71 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2 décembre 2046	2,56 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 juin 2032	2,55 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,65 %, 15 juin 2029	2,23 %

Les 10 principaux placements représentent 33,84 % du fonds.

Nombre total de placements : 239

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

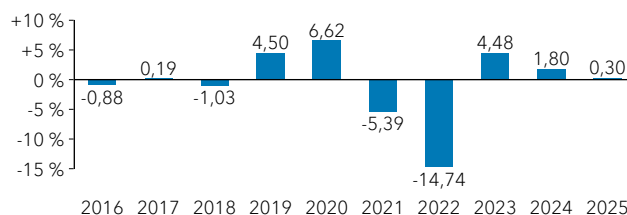
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 942,16 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -0,59 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent des titres à revenu fixe pouvant procurer des revenus d'intérêt. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,71 %
Sans frais d'acquisition	2,86 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	44 587 000 \$
Valeur liquidative par part :	113,17 \$
Nombre de parts en circulation :	570 447
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,64 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	664,60 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des placements canadiens à court terme du gouvernement du Canada, des provinces ou de sociétés canadiennes de grande qualité qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

Bons du Trésor du Canada, 11 février 2026	22,05 %
Corporation de Services Financiers Camions Daimler Canada, 5,81 %, 25 septembre 2026	9,22 %
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24 avril 2026	9,03 %
Enbridge Inc., billet à escompte, 26 janvier 2026	8,99 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 7 décembre 2026	8,06 %
Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 18 mai 2026	7,75 %
Banque Toronto-Dominion, 5,42 %, 10 juillet 2026	6,87 %
Central 1 Credit Union, 5,88 %, 10 novembre 2026	6,07 %
Wells Fargo & Company, 2,98 %, 19 mai 2026	5,92 %
Waste Management Inc., 2,60 %, 23 septembre 2024	4,51 %

Les 10 principaux placements représentent 88,47 % du fonds.

Nombre total de placements : 14

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

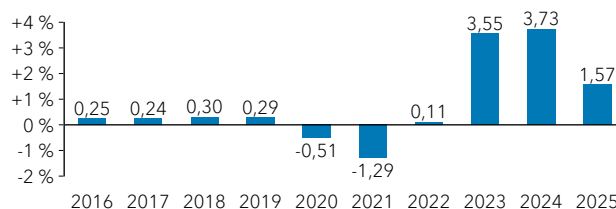
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 084,18 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,81 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à court ou moyen terme qui recherchent des revenus d'intérêt et une grande liquidité. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	1,65 %
Sans frais d'acquisition	1,64 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,10 %
Sans frais d'acquisition	0,10 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds équilibré Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	198 197 000 \$
Valeur liquidative par part :	292,16 \$
Nombre de parts en circulation :	545 747
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,87 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	69,23 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débiteures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et américaines, qui respectent la vision de l'investissement durable du fonds.

Dix principaux placements

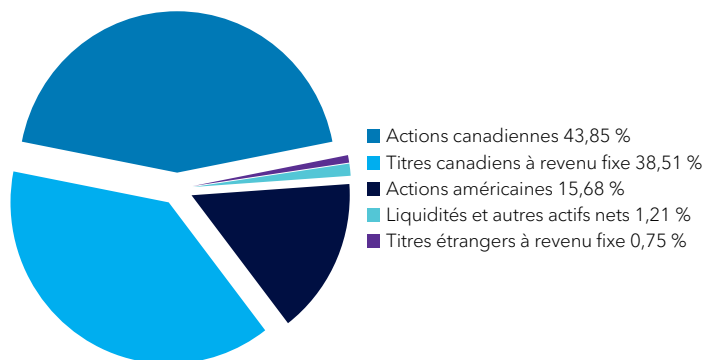
Fonds commun Addenda actions – États-Unis	15,44 %
Banque Toronto-Dominion	2,77 %
Mines Agnico Eagle Limitée	2,75 %
Shopify Inc.	2,53 %
Banque Royale du Canada	2,40 %
Brookfield Corporation	2,26 %
Banque de Montréal	2,17 %
Alamos Gold Inc.	2,15 %
Banque de Nouvelle-Écosse	1,71 %
Wheaton Precious Metals Corporation	1,60 %

Les 10 principaux placements représentent 35,78 % du fonds.

Nombre total de placements : 238

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

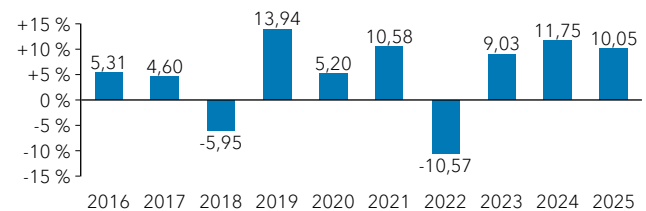
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 646,73 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 5,11 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus grâce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,71 %
Sans frais d'acquisition	2,87 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds équilibré Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	272 917 000 \$
Valeur liquidative par part :	212,45 \$
Nombre de parts en circulation :	3 718 645
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,08 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	7,08 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débiteures et des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

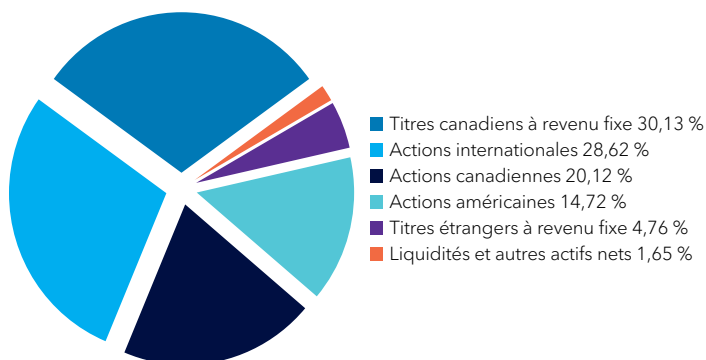
Fonds canadien d'obligations Mawer	30,13 %
Fonds d'actions internationales Mawer	19,31 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer	16,95 %
Fonds d'actions américaines Mawer	11,85 %
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	6,81 %
Fonds mondial d'opportunités de crédit Mawer	4,76 %
Fonds nouveau du Canada Mawer	3,17 %
Fonds d'actions américaines à moyenne capitalisation Mawer	2,87 %
Fonds d'actions marché émergents Mawer	2,50 %
Bons du Trésor du Canada, 11 mars 2026	1,08 %

Les 10 principaux placements représentent 99,43 % du fonds.

Nombre total de placements : 12

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

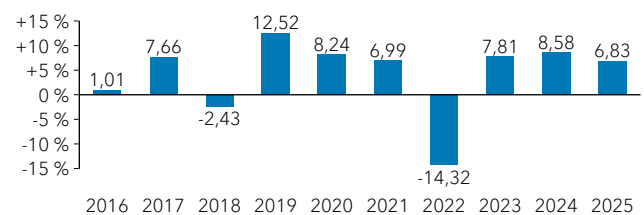
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 481,55 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,01 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus grâce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,98 %
Sans frais d'acquisition	3,08 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds équilibré mondial Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	3 584 000 \$
Valeur liquidative par part :	101,80 \$
Nombre de parts en circulation :	34 445
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,08 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	32,55 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement ainsi que dans des obligations, des débetures et des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

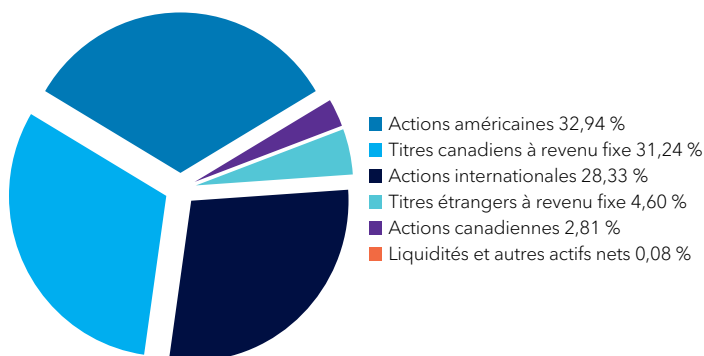
Fonds canadien d'obligations Mawer	35,84 %
Microsoft Corporation	3,68 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd.	3,51 %
Alphabet Inc.	3,33 %
Amazon.com Inc.	2,66 %
Marsh & McLennan Companies Inc.	2,21 %
Booking Holdings Inc.	2,15 %
Visa Inc.	1,89 %
Berkshire Hathaway Inc.	1,78 %
Meta Platforms, Inc.	1,73 %

Les 10 principaux placements représentent 58,78 % du fonds.

Nombre total de placements : 77

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

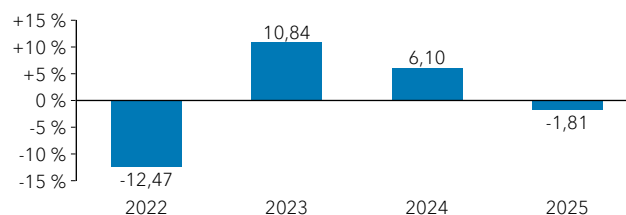
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 4 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 4 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 010,75 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,27 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus grâce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,98 %
Sans frais d'acquisition	3,08 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds d'actions canadiennes Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	208 602 000 \$
Valeur liquidative par part :	433,62 \$
Nombre de parts en circulation :	661 461
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,87 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	35,51 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de moyennes et grandes sociétés.

Dix principaux placements

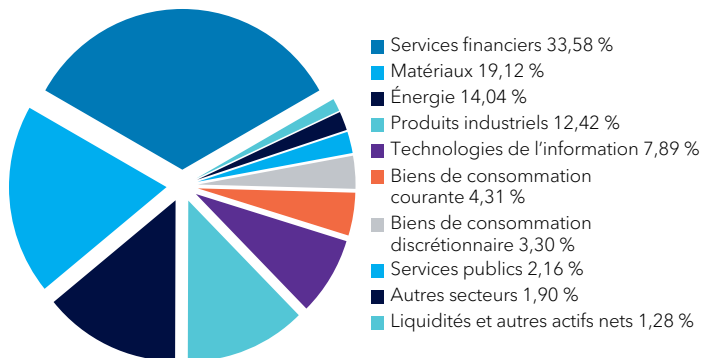
Banque Toronto-Dominion	6,11 %
Mines Agnico Eagle Limitée	5,99 %
Shopify Inc.	5,86 %
Banque Royale du Canada	5,30 %
Brookfield Corporation	4,92 %
Alamos Gold Inc.	4,87 %
Banque de Montréal	4,81 %
Wheaton Precious Metals Corporation	3,93 %
Banque de Nouvelle-Écosse	3,91 %
Enbridge Inc.	2,96 %

Les 10 principaux placements représentent 48,66 % du fonds.

Nombre total de placements : 50

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

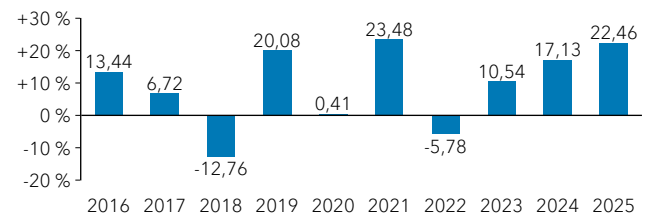
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 348,90 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 8,91 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,72 %
Sans frais d'acquisition	2,87 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	22 315 000 \$
Valeur liquidative par part :	443,41 \$
Nombre de parts en circulation :	70 825
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,88 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	66,05 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de sociétés du secteur des ressources naturelles qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

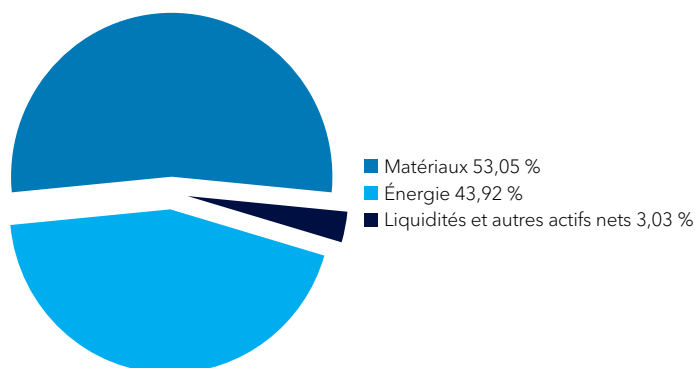
Mines Agnico Eagle Limitée	13,06 %
Alamos Gold Inc.	9,80 %
Wheaton Precious Metals Corporation	8,40 %
Canadian Natural Resources Ltd.	7,41 %
Enbridge Inc.	7,13 %
TC Energy Corporation	7,01 %
Franco-Nevada Corporation	6,30 %
Kinross Gold Corporation	5,99 %
Cameco Corporation	5,54 %
Suncor Energy Inc.	4,31 %

Les 10 principaux placements représentent 74,95 % du fonds.

Nombre total de placements : 23

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

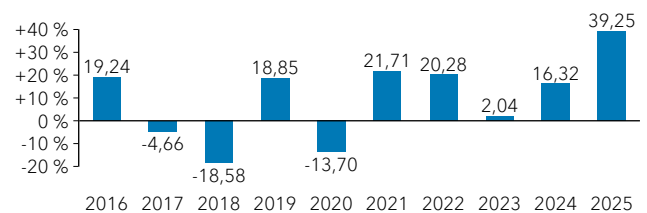
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 297,06 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 8,67 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes, principalement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations du marché plus importantes que la moyenne.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,72 %
Sans frais d'acquisition	2,88 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD} Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	118 769 000 \$
Valeur liquidative par part :	532,79 \$
Nombre de parts en circulation :	432 418
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,41 %
Taux de rotation du portefeuille au 30 juin 2025 :	43,66 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Fidelity Investments Canada s.r.i.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de petites, moyennes et grandes sociétés. Il peut investir jusqu'à 30 % à l'extérieur du Canada.

Dix principaux placements

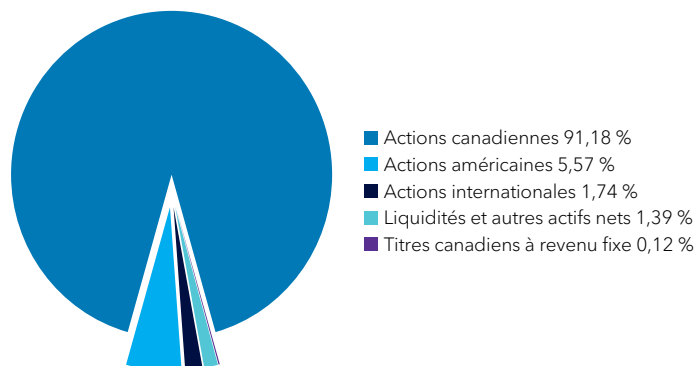
Banque Toronto-Dominion	7,22 %
Banque Royale du Canada	6,38 %
Shopify Inc.	5,76 %
Mines Agnico Eagle Limitée	5,00 %
Franco-Nevada Corporation	3,65 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,18 %
TC Energy Corporation	3,04 %
Rogers Communications Inc.	2,41 %
Fortis Inc.	2,20 %
TFI International Inc.	2,00 %

Les 10 principaux placements représentent 40,84 % du fonds.

Nombre total de placements : 126

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

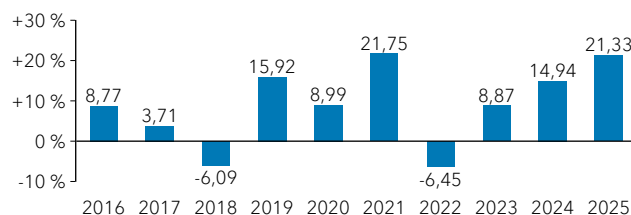
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 314,56 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 8,75 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,26 %
Sans frais d'acquisition	3,41 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	144 669 000 \$
Valeur liquidative par part :	291,59 \$
Nombre de parts en circulation :	660 544
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,08 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	39,00 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de moyennes et grandes sociétés.

Dix principaux placements

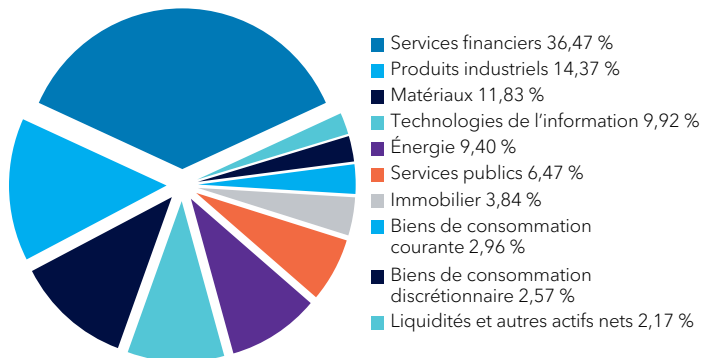
Banque Royale du Canada	5,91 %
Banque Toronto-Dominion	5,78 %
Brookfield Corporation	4,35 %
Shopify Inc.	4,09 %
AltaGas Ltd.	3,33 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,28 %
Banque de Nouvelle-Écosse	3,28 %
iA Groupe financier	3,20 %
Franco-Nevada Corporation	3,10 %
Banque de Montréal	3,10 %

Les 10 principaux placements représentent 39,42 % du fonds.

Nombre total de placements : 51

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

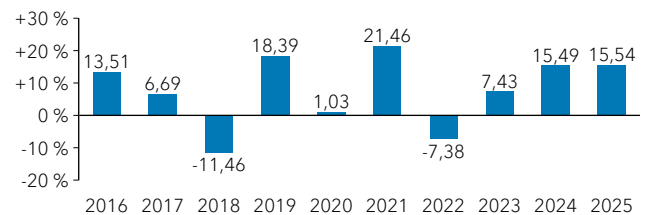
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 068,32 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 7,54 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,98 %
Sans frais d'acquisition	3,08 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds de dividendes PH&N Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	51 750 000 \$
Valeur liquidative par part :	148,98 \$
Nombre de parts en circulation :	899 469
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,92 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	41,25 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des titres canadiens qui versent des dividendes ou produisent un revenu.

Dix principaux placements

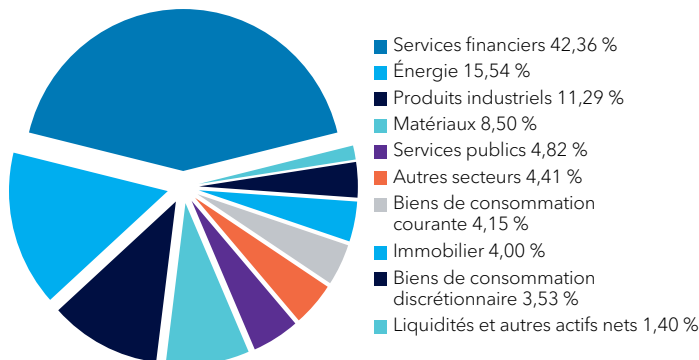
Banque Royale du Canada	9,73 %
Banque Toronto-Dominion	6,82 %
Enbridge Inc.	4,53 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,05 %
Banque de Montréal	3,59 %
Banque de Nouvelle-Écosse	3,50 %
Brookfield Asset Management Ltd.	3,02 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	2,92 %
Société Financière Manuvie	2,90 %
Mines Agnico Eagle Limitée	2,34 %

Les 10 principaux placements représentent 43,40 % du fonds.

Nombre total de placements : 59

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

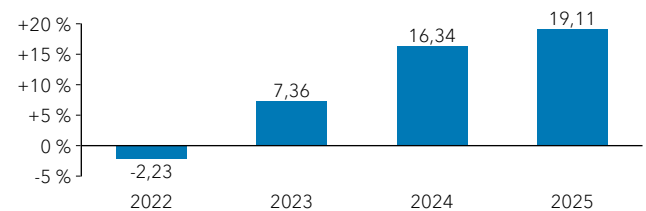
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 4 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 4 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 454,61 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 9,82 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent les revenus et la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,76 %
Sans frais d'acquisition	2,92 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	76 636 000 \$
Valeur liquidative par part :	340,77 \$
Nombre de parts en circulation :	253 042
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,79 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 mars 2025 :	117,76 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Fidelity Investments Canada s.r.l.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties partout dans le monde.

Dix principaux placements

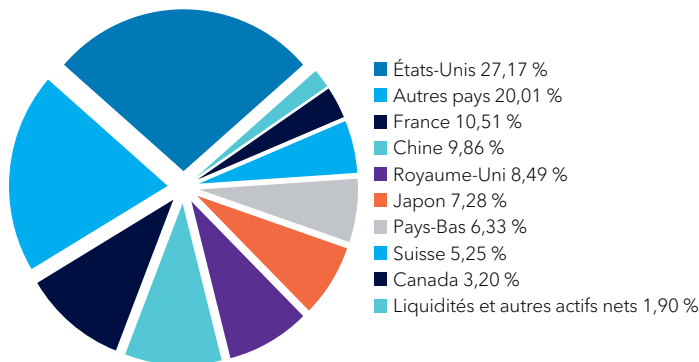
Microsoft Corporation	4,98 %
Alibaba Group Holding Ltd	3,34 %
Finning International Inc.	3,20 %
Prosus N.V.	3,03 %
Melrose Industries PLC	2,80 %
Dollar Tree Inc.	2,66 %
Samsung Electronics Co., Ltd.	2,60 %
BNP Paribas	2,37 %
Northern Star Resources Ltd.	2,22 %
Yokohama Financial Group Inc.	2,16 %

Les 10 principaux placements représentent 29,36 % du fonds.

Nombre total de placements : 60

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

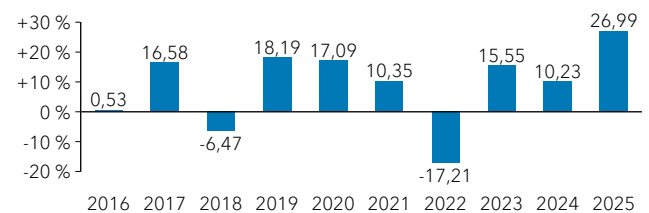
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 241,67 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 8,41 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à une vaste gamme de titres étrangers. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,64 %
Sans frais d'acquisition	3,79 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds d'actions mondiales Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	22 décembre 2014
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	33 906 000 \$
Valeur liquidative par part :	112,15 \$
Nombre de parts en circulation :	285 973
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,29 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	26,04 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier, qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

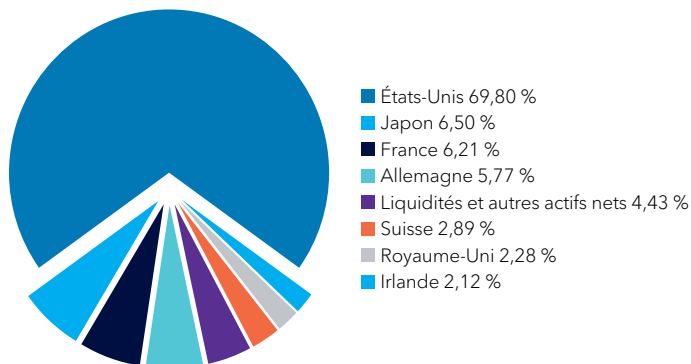
Alphabet Inc.	5,76 %
Microsoft Corporation	5,16 %
Apple Inc.	4,89 %
NVIDIA Corporation	4,56 %
JPMorgan Chase & Co.	4,30 %
Broadcom Inc.	3,98 %
Fonds commun Addenda marché monétaire – liquidité	3,76 %
Amphenol Corporation	3,67 %
Visa Inc.	3,49 %
Booking Holdings Inc.	3,36 %

Les 10 principaux placements représentent 42,93 % du fonds.

Nombre total de placements : 41

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

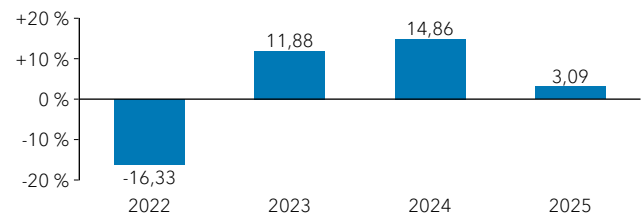
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 4 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 4 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 108,49 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,61 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir dans une vaste gamme d'actions durables, réparties dans le monde entier. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,19 %
Sans frais d'acquisition	3,29 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds d'actions internationales Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	2 275 000 \$
Valeur liquidative par part :	102,49 \$
Nombre de parts en circulation :	21 025
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,29 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	58,82 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

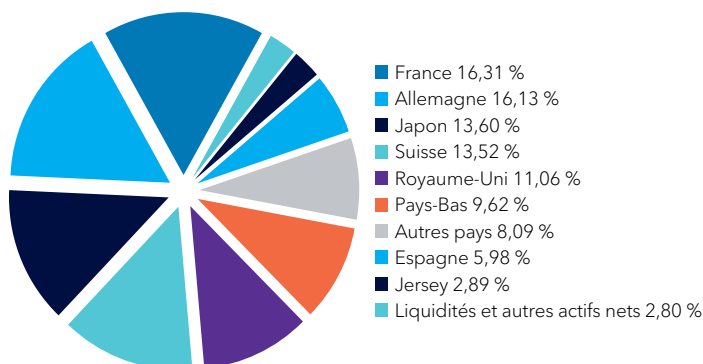
ING Groep N.V.	4,72 %
Allianz SE	4,17 %
SAP SE	3,39 %
Schneider Electric S.A.	3,38 %
Coca-Cola HBC AG	3,32 %
ASML Holding NV	3,27 %
Fresenius SE & Co. KGaA	3,23 %
CaixaBank S.A.	3,20 %
ABB Ltd.	3,15 %
Daifuku Co., Ltd.	3,08 %

Les 10 principaux placements représentent 34,91 % du fonds.

Nombre total de placements : 48

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

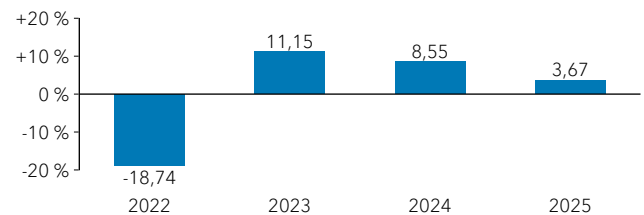
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 4 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 4 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 016,41 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,41 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir dans une vaste gamme d'actions durables, principalement à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'investisseur doit pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,19 %
Sans frais d'acquisition	3,29 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	191 943 000 \$
Valeur liquidative par part :	265,90 \$
Nombre de parts en circulation :	1 431 426
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,24 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	30,60 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

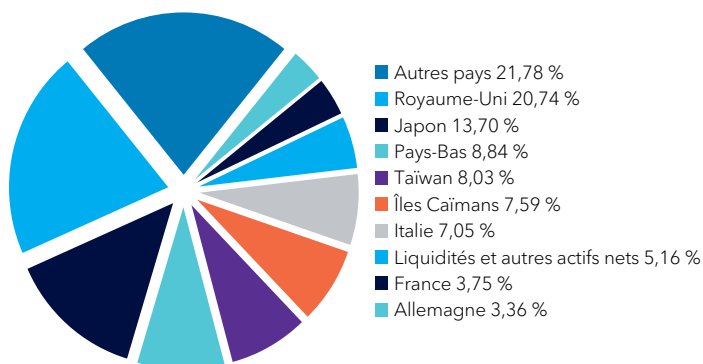
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd.	6,24 %
Tencent Holdings Limited	5,07 %
FinecoBank SpA	3,05 %
SK Hynix, Inc.	2,97 %
AON plc	2,56 %
Shell PLC	2,52 %
AerCap Holdings N.V.	2,47 %
Bons du Trésor du Canada, 25 février 2026	2,45 %
Deutsche Boerse AG	2,44 %
Baycurrent Inc.	2,43 %

Les 10 principaux placements représentent 32,20 % du fonds.

Nombre total de placements : 67

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

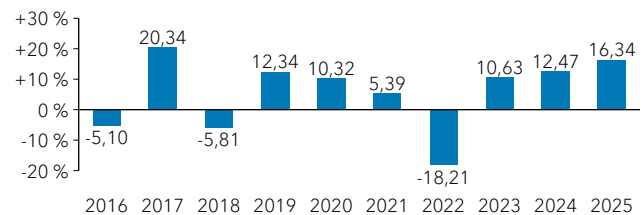
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 663,47 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 5,22 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à une vaste gamme d'actions provenant principalement des marchés hors de l'Amérique du Nord. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,15 %
Sans frais d'acquisition	3,24 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds d'actions américaines Mawer Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	32 119 000 \$
Valeur liquidative par part :	122,57 \$
Nombre de parts en circulation :	263 486
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,92 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	14,25 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés établies aux États-Unis.

Dix principaux placements

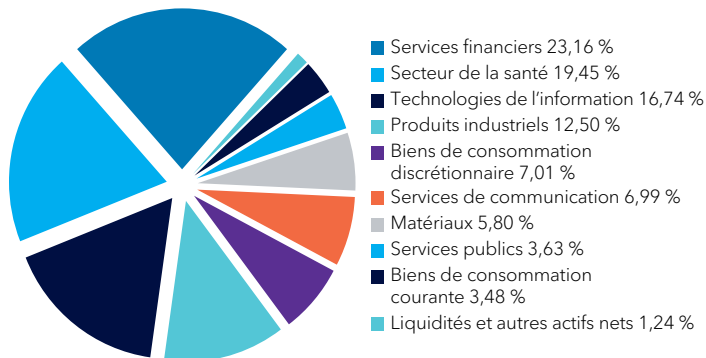
Amphenol Corporation	5,36 %
Microsoft Corporation	5,31 %
Alphabet Inc.	4,94 %
Amazon.com Inc.	4,28 %
Visa Inc.	3,76 %
Cencora, Inc.	3,58 %
Waters Corporation	3,54 %
CME Group Inc.	2,86 %
Martin Marietta Materials Inc.	2,84 %
Arthur J. Gallagher & Co.	2,82 %

Les 10 principaux placements représentent 39,29 % du fonds.

Nombre total de placements : 60

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

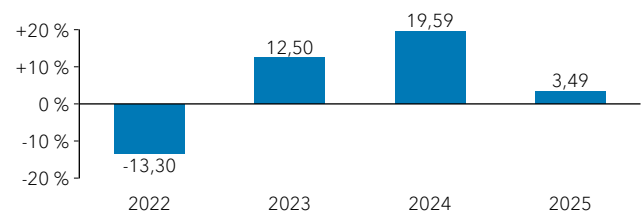
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 4 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 4 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 207,09 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,82 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir principalement dans des actions de grandes sociétés américaines. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,76 %
Sans frais d'acquisition	2,92 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents^{MC}

Fonds d'actions américaines Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Valeur totale au 31 décembre 2025 :	136 369 000 \$
Valeur liquidative par part :	487,41 \$
Nombre de parts en circulation :	517 568
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,86 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	19,42 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés établies aux États-Unis qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

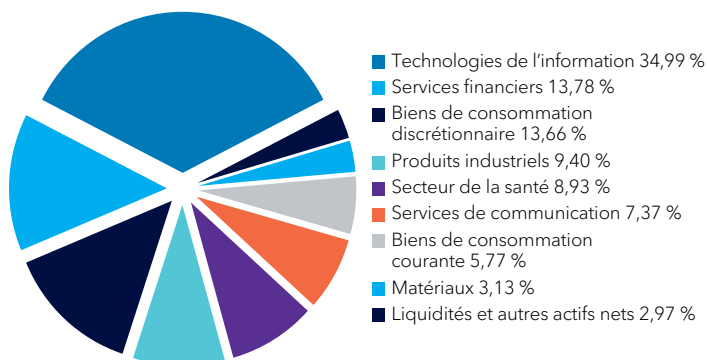
Alphabet Inc.	7,54 %
Microsoft Corporation	7,15 %
Apple Inc.	6,83 %
Broadcom Inc.	6,47 %
NVIDIA Corporation	4,86 %
Amazon.com Inc.	3,89 %
JPMorgan Chase & Co.	3,61 %
Amphenol Corporation	3,54 %
Visa Inc.	3,49 %
TJX Companies Inc.	3,38 %

Les 10 principaux placements représentent 50,76 % du fonds.

Nombre total de placements : 43

Répartition des placements

31 décembre 2025



Quel a été le rendement du fonds?

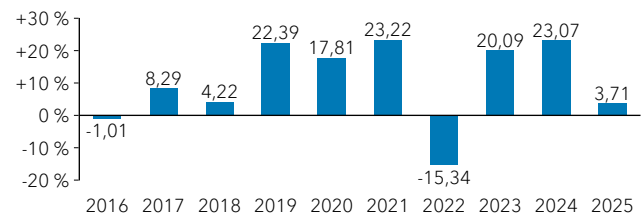
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 2 575,50 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 9,92 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir principalement dans des actions de grandes sociétés américaines. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais de rachat

Option de frais de rachat	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez tous vos fonds dans les délais suivants : Moins de 2 ans 5 % De 2 à 3 ans 4 % De 3 à 4 ans 3 % De 4 à 5 ans 2 % De 5 à 6 ans 1 % 6 ans et plus 0 %	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés. Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans payer de frais d'acquisition reportés.
Sans frais d'acquisition		Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	2,71 %
Sans frais d'acquisition	2,86 %

Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 %
Sans frais d'acquisition	0,70 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier retrait de chaque année civile.
Frais de transfert interfonds :	Des frais de 20 \$ s'appliquent après le quatrième transfert entre fonds de chaque année civile.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca